



Monsieur l'Inspecteur d'académie,  
Monsieur le Vice président du Conseil Général,  
Monsieur le Préfet,

Lors du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) du 30 janvier, annonçant les mesures dans le second degré, l'Inspecteur d'Académie a dû augmenter « les seuils » d'ouverture de 4 niveaux de classes dans les collèges, et notamment en REP et REP+, afin de pallier une dotation insuffisante au regard d'une poussée des effectifs.

Plus tard, lors du (CTSD) du 6 février dernier, l'Inspecteur d'Académie du Loiret a « proposé », dans le primaire, **52 fermetures de classes à la rentrée prochaine** pour « compenser 52 ouvertures » puisque la dotation pour le département est nulle. Certes, la baisse démographique globale prévue à la rentrée dans le Loiret est de 596 élèves mais répartie inégalement sur le territoire. Ainsi, la majorité de ces ouvertures de classes permettra seulement le dédoublement en CP et CE1 et l'allègement des effectifs en Education Prioritaire, soit dans moins de 10 % des écoles du département, alors que la majorité vont se retrouver avec un alourdissement du nombre d'élèves par classe. Face à cette situation, les organisations syndicales représentatives ont décidé un vote unanime « contre » ; ce qui impliquait de convoquer de nouveau le CTSD.

Ceci impliquait également, à nos yeux, un report automatique du CDEN du lendemain puisque les mesures du 1<sup>er</sup> degré n'avaient pu être validées la veille. Or, à notre grande surprise le CDEN a été maintenu ce 7 février augmentant ainsi notre colère déjà alimentée par ces mesures et des méthodes de travail en CTSD qui interrogent. Ce sont les raisons pour lesquelles l'intersyndicale représentative des personnels de l'Education Nationale du Loiret a décidé le boycott du CDEN du 7 février dernier. Est-ce la raison pour laquelle, monsieur l'inspecteur d'Académie, vous avez finalement opté pour une re convocation le 25 février (soit le jour de la reprise) alors que vous aviez envisagé lors du CTSD du 6 février, après notre vote unanime, de le re convoquer pendant les vacances ? Nous sommes en droit de le penser et avons traduit cela par un début d'écoute, de dialogue social enfin rétabli. Cependant, hier, lors du nouveau CTSD, vous sembliez prédisposé à envoyer, suffisamment à l'avance, des documents de travail clairs aux organisations syndicales à condition que nous ne divulguions rien à la profession, ni aux médias dans l'attente du CDEN. Ce ne sont pas des méthodes visant à nous rassurer. Et la raison évoquée de votre prédécesseur ayant différé l'envoi de documents pour ces motifs est un prétexte fallacieux. Jamais les organisations syndicales n'ont envoyé ni aux écoles, ni à la presse des informations préalables à la tenue de chaque instance. Le CTSD et le CDEN étant deux instances bien distinctes, ceci ayant été rappelé par vos services lorsque, notamment, vous avez décidé de maintenir le CDEN du 7 février. Doit-on comprendre que vous prendriez des mesures qui viseraient à museler les organisations syndicales ? Tentez-vous déjà d'appliquer aux organisations syndicales l'article 1 remodelé de la loi dite de « l'école de la confiance » votée pendant ces vacances et qui vise à définitivement à empêcher tous les

personnels de l'Education nationale de critiquer son système et ses mesures ? Nous sommes aussi enclins à le penser très fortement. Sachez, Monsieur l'Inspecteur d'académie, que plus vous tenterez de nous faire taire, plus vous nous entendrez.

C'est pourquoi, face à cette dégradation évidente des conditions de travail et d'enseignement dans la grande majorité des écoles et des collèges à la rentrée prochaine, les organisations syndicales FSU, SGEN-CFDT, SNALC et UNSA Education du Loiret ont appelé, avec la FCPE, ainsi que la CGT Educ'action et Sud Education à un Rassemblement des enseignants, des parents d'élèves, des élus locaux, ce mardi 26 février au moment de ce CDEN **afin de marquer notre désapprobation quant aux mesures annoncées et pour exiger une dotation spécifique pour l'Education Prioritaire comme des allègements d'effectifs dans toutes les écoles et tous les collèges du Loiret.**